



**PROCES-VERBAL  
BUREAU  
DU JEUDI 9 SEPTEMBRE à 19h00**

L'an deux mille dix le neuf septembre  
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en ses locaux à Lodève  
sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER ; Hadj MADANI ; Daniel GUIBAL ; Frédéric ROIG ; Lionel MICOLA ; Joseph FABRE ; Anne-Marie FABRE ; Jean Luc REQUI ; Yves BAILLEUX MOREAU ; Valérie ROUVEIROL, Colette MEINARD ; Jean-Marc GONTARD ; Jean Noël MALAN ; Joëlle GOUDAL.

Absent(s) excusé(s) : Pierre LEDUC ; Yves JOURDAN ; José POZO

Absent(e)s : Jean-Paul PAILHOUX ;

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance et propose, après avoir fait le point sur différents dossiers, de passer à l'ordre du jour.

### **I – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

Madame la Présidente soumet pour adoption les procès-verbaux des bureaux des 23 mars, 1er avril, 18 mai et 24 juin 2010:

*Adoptés à l'unanimité.*

Une discussion est engagée autour des subventions attribuées aux différentes structures du territoire.

Madame la Présidente rappelle le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération en date du 13 mai 2009. Par ce règlement, l'objectif global est de favoriser et de promouvoir l'ensemble du territoire communautaire et de soutenir l'initiative associative.

Il est proposé de subventionner à hauteur de 200 € les actions de l'association GIMORIV sur le plateau.

*Adopté à l'unanimité*

### **II – AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU CAYLAR : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur Jean TRINQUIER rappelle le marché à procédure adaptée passé au sens de l'article 28 du Code des marchés publics et ayant pour objet les travaux d'aménagement de l'entrée nord du Caylar et du parking des écoles.

Après analyse, il est proposé de retenir pour :

- le lot 1 l'offre de l'entreprise COLAS Midi Méditerranée pour un montant de

113 308,70 € HT pour la tranche ferme et de 35 813,90 € HT pour la tranche conditionnelle,

- le lot 2 l'offre de l'entreprise Les Ateliers GHC pour un montant de 15 186 € HT pour la tranche ferme et de 10 186 € HT pour la tranche conditionnelle,
- le lot 3 l'offre de l'entreprise SARL BATI RENOV pour un montant de 50 490,21 € HT pour la tranche ferme et de 18 667,03 € HT pour la tranche conditionnelle,
- le lot 4 l'offre de SARL Sols Méditerranée pour un montant de 78 602,50€ HT pour la tranche ferme,
- le lot 5 l'offre de l'entreprise Les Ateliers GHC pour un montant de 39 646,30 € HT pour la tranche ferme et de 5 657 € HT pour la tranche conditionnelle,
- le lot 6 l'offre de l'entreprise Les Ateliers GHC pour un montant de 6 920 € HT pour la tranche ferme et de 6 774 € HT pour la tranche conditionnelle,
- le lot 7 l'offre de l'entreprise Pépinière Causse Paysage pour un montant de 6 333 € HT pour la tranche ferme et de 5 479 € HT pour la tranche conditionnelle.

*Adopté à l'unanimité*

### **III – CAT LE CAYLAR**

- **CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE**

Il est décidé de faire une mise en concurrence afin de trouver un architecte.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente rappelle la décision du conseil communautaire du 29 juillet d'assurer la maîtrise d'ouvrage du bâtiment économique pour le CAT du Caylar.

Monsieur Trinquier présente le plan de financement général :

Bâtiment et VRD	959 980,00 €
MO	115 197,60 €
Divers	2 322,40 €
<b>Total emplois</b>	<b>1 077 500,00 €</b>
Ressources	
Emprunt	300 000,00 €
CG CR aide à l'immobilier entreprises	127 500,00 €
CG Programmation Pays	300 000,00 €
Fondations	50 000,00 €
CCAH	300 000,00 €
<b>Total Ressources</b>	<b>1 077 500,00 €</b>

Monsieur Trinquier présente aux membres du bureau les demandes de subventions à faire auprès du Comité National de Coordination de l'Action en faveur des Handicapés (CCAH) de 300 000 € et celles pour les fondations : Fondation Pour Agir ainsi que Véolia ou d'autres pour 50 000 €

*Adopté à l'unanimité*

#### **IV – REMBOURSEMENT DES REPAS POUR LES FOUILLEURS DE ST VINCENT DE SOULAGES**

Madame la Présidente expose aux délégués communautaires que pour la fouille programmée de St Vincent de Soulages sur la commune de St Maurice Navacelles 14 étudiants en archéologie seront présents sur le site.

Pour le bon fonctionnement des fouilles, il convient de prévoir un défraiement pour les repas de 8 € par jour de fouille pour chaque personne soit :

- 14 fouilleurs \* 25 jours \* 8 Euros = 2 800 €

*Adopté à l'unanimité.*

#### **V – ASSOCIATION PASSERELLE – CHANTIER D'INSERTION ECO-CONSTRUCTION A LODEVE – DEMANDE DE SUBVENTION FSE**

Madame la Présidente rappelle le projet de chantier d'insertion pré-qualifiant aux métiers de l'éco-construction réalisé au logement du gardien de l'ancienne usine Fraisse.

Elle explique que les travaux sont quasiment terminés, mais qu'il conviendrait de faire un avenant prolongeant le chantier un mois, jusqu'au 31 octobre 2010. Ceci permettrait aux stagiaires de réaliser la terrasse et les façades.

Le coût de cette prolongation s'élève à :

	<b>TOTAL PREVU</b>	<b>TOTAL AVEC COMPLEMENT</b>
Matériaux et location de matériel	27 516,04 €	34 600,00 €
Complément contrats aidés	20 637,03 €	22 400,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>48 153,07 €</b>	<b>57 000,00 €</b>

Soit une augmentation globale de 8846,93 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### **VI – POINT SUR LA BAUME AURIOL**

Le gérant du restaurant nous a envoyé un courrier de résiliation de la convention. Ils doivent donc déménager pour le 4 novembre 2010.

Il convient de lancer un appel à candidature afin de trouver un restaurateur pour la saison prochaine.

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 21h.

Les membres du bureau